

DOSSIER DE PRESSE  
2015

L'AEV PRÉCURSEUR DU TÉLÉTRAVAIL  
DANS LA FONCTION PUBLIQUE



## EDITO

L'Agence des espaces verts (AEV) de la Région Île-de-France est aujourd'hui l'un des premiers établissements publics ayant mis en place et généralisé le télétravail depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Bien que le monde de l'entreprise compte aujourd'hui 17% de télétravailleurs en France<sup>1</sup>, ce mode de travail est quasiment absent de la fonction publique, faute de cadre réglementaire clair. Depuis 2011, l'idée a fait son chemin à l'Agence des espaces verts. Car nous sommes intimement convaincus que le travail à distance en Île-de-France, où tous les modes de transports sont saturés, est l'avenir des salariés.

L'Île-de-France représente à elle seule près de 19% de la population française. C'est la région la plus peuplée et la plus dense du territoire national. Vérité souvent méconnue, elle est également la région qui détient le plus grand nombre de fonctionnaires, avec 1/5<sup>e</sup> de l'emploi total régional<sup>2</sup>.



© Yann Pirou

Chaque jour, ce sont 41 millions de déplacements qui sont effectués en Île-de-France ! Plus de 15,5 millions le sont en voiture, qui, bien qu'en nette diminution depuis 2000, reste le mode de déplacement le plus utilisé<sup>3</sup>. Routes et transports saturés, fatigue nerveuse et physique, les Franciliens passent en moyenne 1h30 par jour<sup>4</sup> dans les transports pour aller travailler... L'Île-de-France doit trouver une solution. Le télétravail est une alternative rendue possible grâce aux outils technologiques. Sans être une fin en soi, ils deviennent aujourd'hui un moyen pour améliorer la qualité de vie des employés.

J'ai souhaité populariser ce mode de travail dans la fonction publique, une initiative encore trop rare aujourd'hui. Par sa mise en place, l'Agence des espaces verts confirme sa volonté d'offrir à son personnel de meilleures conditions de travail et les moyens de concilier au mieux vie privée et vie professionnelle.

Un an après sa mise en place, 45% des agents de l'Agence des espaces verts éligibles au télétravail ont troqué jusqu'à 3 jours par semaine le traditionnel « métro-boulot-dodo » pour le travail à distance. Un succès !

**Olivier Thomas**

**Président de l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France**

<sup>1</sup> Tour de France du Télétravail - <http://www.tourdefranceduteletravail.fr/>

<sup>2</sup> <http://www.fonction-publique.gouv.fr/publications/collection-statistiques-12>

<sup>3</sup> Etude 2013 de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA), du Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif) et de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France.

<sup>4</sup> <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-deplacements-quotidiens-des-franciliens-sous-a3963.html>

# SOMMAIRE

**Le télétravail :  
une démarche d'avenir pour l'Île-de-France ?** **page 4**

**Le télétravail à l'Agence des espaces verts  
de la Région Île-de-France : une décision novatrice** **page 5**

L'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France :  
qui sommes-nous ? page 5

Le télétravail, une idée novatrice qui a fait son chemin page 5

Le télétravail à l'AEV : oui mais pour qui ? page 6

En quelques chiffres page 6

Le télétravail à l'AEV : un engagement contractuel page 7

**Au quotidien** **page 8**

Les outils mis à disposition des télétravailleurs page 8

Et le management dans tout ça ? page 8

Une agence cohérente pour des impacts environnementaux réduits page 10

# Le télétravail : une démarche d'avenir pour l'Île-de-France ?

Avec près de 12 millions d'habitants, l'Île-de-France est la région la plus peuplée du territoire national. L'agglomération parisienne, qui représente 25% de la surface régionale, accueille plus de 88% de la population francilienne ! Et pour cause. Elle est la première région économique française et l'une des premières au niveau européen.

L'urbanisation intense de cette région affecte considérablement la mobilité de ses habitants et par conséquent leurs trajets domicile-travail. Trajets qui ne sont pas sans répercussion pour le salarié : sur-stimulation visuelle et sonore, sur-fréquentation des transports et axes routiers, fréquence des incidents techniques, accidents, comportements irrespectueux, etc.

Le télétravail peut ainsi participer au bien-être du salarié. La génération actuelle l'a compris : connectée et mobile, elle est en recherche d'un épanouissement professionnel associé à une qualité de vie personnelle.

## Le télétravail dans la fonction publique en Île-de-France : une nécessité ?



L'Île-de-France est la région qui détient le plus grand nombre de fonctionnaires, pour les trois fonctions publiques : État, territoriale et hospitalière. Au nombre d'1,1 million, ils représentent 9% de la population de la région francilienne et 1/5ème de l'emploi total régional.



Depuis 1994, c'est la fonction publique territoriale qui a le plus contribué à la croissance de l'emploi public sur le territoire national. La dimension internationale de la région Île-de-France et la typologie de la population

francilienne impliquent de forts développements dans les domaines des transports, de la sécurité et de la culture.

Paradoxalement, le travail à distance est encore très peu pratiqué dans la fonction publique, faute de cadre clairement défini (un décret d'application de la loi Sauvadet - loi n°2012-347 - est en attente de publication). Mais cela n'empêche pas de mettre en place le télétravail.

# Le télétravail à l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France : une décision novatrice

## ➤ L'Agence des espaces verts (AEV) de la Région Île-de-France : qui sommes-nous ?

Outil unique de protection des espaces naturels en France, l'AEV est née en 1976, en même temps que le Conservatoire national du Littoral. Établissement public administratif, l'agence met en œuvre la politique régionale en matière de protection, d'aménagement et de gestion des espaces naturels (forêts, sites écologiques, espaces agricoles...).

Car en Île-de-France plus qu'ailleurs, la pression et l'étalement urbains réduisent et segmentent depuis plusieurs décennies les espaces agricoles, les forêts et autres sites à fort intérêt écologique.

Dans ce cadre, l'Agence des espaces verts a 5 principales missions :

- **Aménager le territoire d'Île-de-France** : l'AEV acquiert et met en valeur des forêts, sites écologiques, trames vertes... Elle œuvre également, aux côtés des collectivités territoriales, pour un retour de la nature en ville.
- **Ouvrir les forêts et les espaces naturels** : l'Agence favorise l'accès aux espaces naturels de proximité en aménageant les sites qu'elle gère.
- **Maintenir l'agriculture près des villes** : pour lutter contre la pression urbaine et aider le secteur agricole à se développer, l'AEV pratique une veille foncière et acquiert, si nécessaire, des espaces agricoles menacés, qu'elle loue par la suite à des agriculteurs, notamment en bio ou aux pratiques raisonnées.
- **Préserver la biodiversité** : les agents de l'AEV assurent la protection de la faune et de la flore, la surveillance et l'entretien des propriétés régionales et réalisent des études.
- **Sensibiliser à l'environnement** : les programmes d'éducation « Forestiers Juniors » et « Agriculteurs Juniors » permettent à l'AEV de sensibiliser chaque année près de 6 000 écoliers franciliens. Des sorties nature gratuites sont également proposées à tout public, chaque week-end, dans les espaces naturels régionaux.

## ➤ Le télétravail, une idée novatrice qui a fait son chemin

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, télétravailler - chez soi ou sur un des 6 sites de l'agence en grande couronne - est désormais possible à l'Agence des espaces verts (AEV) de la Région Île-de-France. Fervent défenseur du télétravail, Olivier Thomas, Président de l'AEV, a impulsé l'idée dès 2011. Le déménagement de l'AEV de Paris à la Cité régionale de l'environnement à Pantin en août 2014 a accéléré le mouvement.

Une mise en place préparée depuis trois ans grâce à de nombreux échanges avec les représentants du personnel, ainsi que par la rédaction d'une charte. Novateur pour un organisme public, son déploiement fait aujourd'hui de l'Agence des espaces verts un des précurseurs en la matière.

La décision de mettre en œuvre le télétravail à l'AEV résulte de trois objectifs :

- participer à la politique régionale de développement durable en limitant les déplacements,
- permettre aux agents de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle,
- moderniser l'organisation du travail.

## ➤ Le télétravail à l'AEV : oui mais pour qui ?

Initialement prévu pour les agents ayant un temps de transport quotidien important, l'AEV a finalement élargi le télétravail à l'ensemble des fonctionnaires titulaires et des contractuels permanents exerçant à l'agence depuis plus de 6 mois, dans les filières aussi bien technique qu'administrative.

Logiquement, la seule condition pour pouvoir prétendre au télétravail est de ne pas occuper un poste nécessitant une présence forte sur le terrain. En effet, vu la nature des services de l'Agence des espaces verts, près d'un tiers des agents - ouvriers, agents techniques, gardes équestres, éco-animateurs - ne peuvent en bénéficier. Le télétravail concerne potentiellement 91 agents.

## ➤ En quelques chiffres



15% des télétravailleurs sont des managers (encadrement de personnel)

33 de ces 41 agents interviennent au siège de Pantin (80 agents), soit 41% de l'effectif du siège

23 personnes en télétravail appartiennent à la filière technique, soit 56%

18 à la filière administrative, soit 44%

25 agents sont des femmes, soit 61% des télétravailleurs.

## ➤ Le télétravail à l'AEV : un engagement contractuel de l'agent

Les règles générales et les modalités du télétravail sont définies dans une charte qui précise notamment :

- son caractère volontaire,
- sa réversibilité, à l'initiative de l'agent ou de l'autorité territoriale (en cas, par exemple, de manquement de l'agent à ses obligations de télétravailleur ou pour nécessité de service),
- les catégories d'agents qui, au regard de la spécificité de leurs activités ou de leur situation administrative, ne peuvent prétendre au télétravail: fonctionnaires stagiaires, gardes équestres, apprentis, contrats aidés...

Le nombre de jours hebdomadaire est limité à 3 afin de ne pas altérer le sentiment d'appartenance des agents à l'AEV et de permettre le travail collectif.

### Concrètement, comment ça se passe ?

Plusieurs étapes jalonnent la mise en œuvre du dispositif :

- L'agent précise ses motivations, la distance en km entre le domicile et le travail, le(s)jour(s) de télétravail souhaité(s), s'il remplit les conditions techniques d'éligibilité (couverture ADSL)
- Cette demande est soumise à la hiérarchie (supérieur hiérarchique direct, n+2, Directeur général, Autorité territoriale), de même qu'au service des ressources humaines et au pôle informatique pour vérification de la conformité technique et administrative.

La signature d'un accord individuel entre l'AEV et le télétravailleur indique :

- la durée et les modalités d'exercice (jour, horaires du télétravail)
- les obligations du télétravailleur (respect de la confidentialité des informations traitées, réserver l'exclusivité de son travail à son employeur, déclaration éventuelle d'accident de service,...)
- les modalités de suivi de l'accord : le supérieur hiérarchique et le télétravailleur doivent faire un bilan après 3 mois de mise en œuvre.



« A noter que toute nouvelle organisation au sein d'une équipe n'est pas figée. Si elle n'est finalement pas adaptée à l'agent travaillant à distance et/ou aux membres de l'équipe dont il fait partie, une révision de l'accord peut être faite » précise **Eddy Iphaine**, membre du pôle Secrétariat général, paie et carrières à l'AEV.

## Au quotidien

### ➤ Les outils mis à disposition des télétravailleurs

Concrètement, la généralisation du télétravail a nécessité la mise en place d'outils informatiques.



« Avoir l'ADSL est la condition de base pour pouvoir travailler de chez soi, mais elle est loin d'être la seule. L'objectif pour nous a été de reproduire à domicile les mêmes conditions de travail qu'au sein même de l'AEV », précise **Didier Roux, Responsable du Pôle Informatique à l'Agence des espaces verts.**

Pari tenu. Depuis un an, les télétravailleurs de l'Agence peuvent ainsi dialoguer entre eux, participer aux discussions d'une réunion à laquelle ils ne sont pas physiquement présents, partager et commenter en temps réel un document de travail. Stocker en double les documents et autres données sur le poste à domicile n'est plus utile, les agents travaillant à distance ont un accès sécurisé à leur système d'information - bureautique, données RH, serveur - depuis chez eux, le tout avec un temps de réponse très court.

### ➤ Et le management dans tout ça ?

A l'AEV, le travail à distance concerne 15% des agents ayant des fonctions d'encadrement. Bien que non permanente, la rupture de l'agent avec son lieu habituel de travail entraîne des conséquences managériales non négligeables. Le télétravail renvoie en effet à la distance physique et psychologique, qui affectent le travail en équipe.

L'une des plus grandes difficultés à lever dans la mise en place du télétravail a été de pallier la crainte des managers. C'est dans ce cadre que l'AEV a décidé de lancer, en partenariat avec le CNFPT, un plan de formation ambitieux, axé sur le management et intégrant le travail à distance. Cet accompagnement permettra d'asseoir ce mode d'organisation et de donner aux managers de l'AEV tous les outils nécessaires à sa pérennisation.

## TÉMOIGNAGE

### Valérie Belrose, Responsable du service Aménagement et Gestion à l'Agence des espaces verts



“

Je n'avais aucun a priori sur le télétravail. Depuis 8 mois, j'ai décidé de franchir le pas et de le tester à hauteur de 1 ou 1,5 jour par semaine. Cette nouvelle organisation me permet de réduire considérablement les temps de transports hebdomadaires et m'offre plus de souplesse pour concilier au mieux ma vie professionnelle avec ma vie familiale. La fatigue et le stress des trajets en moins, mes journées en télétravail sont autant voire plus productives que celles passées au siège à Pantin.

J'encadre au quotidien une équipe de 70 agents à l'AEV. Mais j'ai réussi à trouver mes marques. Cette nouvelle organisation implique un mode de management qui responsabilise l'ensemble de l'équipe et qui favorise un climat de confiance, notamment par la mise en place d'objectifs internes, à court et moyen termes. Car les contacts humains sont en effet moins nombreux. Pour conserver le dynamisme de l'équipe, deux jours de télétravail par semaine pour un manager semblent être un seuil à ne dépasser, car beaucoup d'informations s'échangent de façon informelle.

Je pense que trois prérequis sont nécessaires au bon fonctionnement du télétravail : des outils fiables et efficaces (informatique, dématérialisation...), des règles bien définies pour conserver la confiance au sein de l'équipe ainsi qu'un minimum de jours travaillés au siège afin de garantir la cohésion du service. Je peux dire qu'aujourd'hui, un an après le lancement du télétravail, notre unité fonctionne aussi bien qu'avant. ”

## ➤ Une agence cohérente pour des impacts environnementaux réduits

Qui dit temps de trajets diminués, dit émissions de CO<sup>2</sup> réduites.

L'Agence des espaces verts, outil de protection des espaces naturels de la Région Île-de-France, a souhaité limiter l'impact environnemental de ses activités. La mise en place du télétravail constitue ainsi un facteur important dans la diminution de l'empreinte carbone de l'Agence.



©Yann Piriou

« De manière générale, cette mesure témoigne d'une volonté politique forte, qui marque la continuité du processus Agenda 21 au sein de l'Agence des espaces verts », précise **Christian Dubreuil**, directeur général de l'Agence des espaces verts.

Et pour toujours plus de cohérence, l'AEV s'est installée à Pantin à la Cité régionale de l'environnement en août 2014, avec six autres organismes environnementaux associés au Conseil régional d'Île-de-France (ARENE, BruitParif, NatureParif, Ordif, SAERP, SEM Énergies Posit'if), soit 200 salariés.

« Jusqu'ici, nous étions sur des sites parisiens éclatés qui ne répondaient pas forcément à nos besoins et à nos attentes en matière environnementale », explique Christian Dubreuil, qui dirige le groupement d'intérêt public de la Cité régionale de l'environnement.

Bâtiment à énergie positive, cet immeuble de bureaux affiche les meilleures performances énergétiques actuelles d'Île-de-France, grâce à la présence de panneaux solaires et l'utilisation de techniques avancées en matière d'isolation. Et pour que les bureaux bénéficient au maximum de la lumière naturelle, les ouvertures représentent 40 % de la surface des façades. Un système de récupération des eaux de pluie a par ailleurs été conçu pour alimenter les sanitaires ainsi que des composteurs pour récupérer les déchets organiques.

Un bâtiment exemplaire, au diapason des actions de ses occupants, visant à améliorer le quotidien des Franciliens.



© Pierre-Yves Brunaud / Picturetank

# CONTACTS PRESSE



**Véronique Pichot** - [vpichot@aev-iledefrance.fr](mailto:vpichot@aev-iledefrance.fr) – 01 83 65 38 01



RUMEUR PUBLIQUE

**Claire Ciangura** - [claire@rumeurpublique.fr](mailto:claire@rumeurpublique.fr) – 01 55 74 52 12

**Audrey Noël** - [audrey@rumeurpublique.fr](mailto:audrey@rumeurpublique.fr) – 01 55 74 52 03